
L'Institut historique allemand (IHA) à Paris propose des stages

dans la recherche

aux étudiant·es de fin de licence ou de master qui s'intéressent aux domaines de recherche de l'IHA;

à la bibliothèque

- (a) aux étudiant·es des métiers des bibliothèques et de la documentation en fin de formation afin de leur offrir un aperçu du travail au sein d'une bibliothèque scientifique,
- (b) aux étudiant·es en histoire;

au sein de la rédaction

aux étudiant·es en histoire ou des métiers du livre et de l'édition;

dans l'administration

aux étudiant·es et apprenti·es dans les métiers de l'administration;

au sein du service événementiel

aux étudiant·es en histoire qui souhaitent acquérir une expérience dans l'organisation d'événements scientifiques;

au sein du département des relations publiques et presse

aux étudiant·es en histoire qui souhaitent acquérir une expérience dans le domaine des relations publiques;

dans l'informatique

aux étudiant·es en informatique spécialisés dans l'administration des systèmes d'information ou dans un domaine équivalent.

Durée

En règle générale, la durée du stage est de deux mois, à raison de cinq jours ouvrés par semaine (35 heures); le volume horaire du stage ne peut excéder 308 heures au total.

Les étudiant·es résidant à Paris peuvent postuler pour un stage et l'effectuer en parallèle de leurs études. Dans ce cas, la durée du stage peut dépasser 3 mois, à raison de deux jours ouvrés par semaine (14 heures).

Les candidat·es ayant achevé leurs études ne peuvent se voir accorder un stage que dans des cas exceptionnels et sous certaines conditions.

L'IHA ne propose pas de stage pour les élèves du cycle secondaire ou les étudiant·es qui débutent leurs études.

Conditions et précisions

Des connaissances en langue française et en informatique (pour les stagiaires de la bibliothèque, si possible en catalogage) sont demandées.

Les stagiaires doivent être inscrit·es dans leur université ou dans leur établissement de formation au moment du stage. L'affiliation à une assurance maladie dans le pays d'origine ou d'étude ainsi qu'une attestation de responsabilité civile sont obligatoires.

Les stagiaires doivent signaler toute autre activité ou relation contractuelle au moment de la candidature. Une autre activité rémunérée n'est en principe pas autorisée.

La fondation Max Weber assure une rémunération forfaitaire de 450 euros par mois pour un stage à temps plein et de 250 euros par mois pour un stage à temps partiel. Cela concerne tous les stages d'une durée supérieure à un mois et ne dépassant pas 308 heures. Sur demande et sous réserve de remplir les conditions requises, le DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst) peut assurer une aide financière supplémentaire. Les frais liés au stage (par exemple, les frais de déplacement pour se rendre dans les bibliothèques ou les autres institutions, les frais d'acquisition d'une carte de lecteur ou les frais de reproduction) sont remboursés aux stagiaires. Si nécessaire et selon les disponibilités, une chambre à l'IHA est mise à disposition des stagiaires à plein temps pour l'ensemble de la durée du stage. Les frais associés à la chambre sont déduits de la rémunération, considérés comme un avantage en nature (à partir du 1^{er} janvier 2025, la retenue s'élève à 239,70 euros par mois). Les stagiaires sont dirigés par les responsables désignés par le directeur pour les départements de la recherche, de la bibliothèque, de l'administration, de l'événementiel, des relations publiques et presse, de l'informatique et de la rédaction.

Obligations

En acceptant le stage, chaque stagiaire s'engage

- à utiliser son séjour à l'IHA aux fins prévues et à prévenir l'administration de l'institut de tous les éléments pouvant avoir une incidence sur le déroulement du stage,
- à accepter et à respecter le règlement intérieur de l'institut,
- à se présenter auprès de la direction, de la direction de la bibliothèque et de la direction de l'administration le premier et le dernier jour du stage.

Les délais et les modalités de candidature dépendent du département dans lequel vous souhaitez effectuer votre stage:

1. Pour les stages à temps plein dans les départements de recherche (histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine, histoire de l'Afrique), les candidatures peuvent être déposées entre le 1^{er} mai et le 15 septembre de chaque année pour l'année civile suivante (de janvier à décembre). Les candidatures qui nous parviennent après le délai fixé ne peuvent malheureusement pas être prises en considération.
2. Les candidatures pour les domaines de l'histoire numérique, de la bibliothèque, de la rédaction, de l'administration, de l'IT, de l'événementiel, des relations publiques et presse, ainsi que pour les stages en cours d'études (à temps partiel) dans tous les départements de recherche sont ouvertes tout au long de l'année.

Le·la candidat·e ne bénéficie d'aucun droit concernant l'octroi d'un stage; la sélection des stagiaires est exclusivement sous la responsabilité de la direction de l'IHA. L'octroi du stage peut être annulé à tout moment pour des raisons valables.

Une attestation de stage est établie à la fin du stage une fois le rapport de stage remis. L'IHA détient les droits de propriété intellectuelle sur les textes et les autres travaux réalisés au cours du stage.

Candidatures

Les candidatures doivent être soumises via le formulaire en ligne sur le site web de l'IHA.

Documents à fournir:

- CV détaillant le parcours scolaire et professionnel,
- copies des diplômes,
- copie du certificat de scolarité.

Les documents suivants sont à fournir après acceptation du stage:

- photocopie de la carte d'identité ou du passeport pour chaque nationalité,
- attestation d'assurance de responsabilité civile,
- attestation d'affiliation à une assurance maladie dans le pays d'origine ou le pays d'étude (carte européenne d'assurance maladie, attestation de sécurité sociale ou d'une sécurité sociale privée).

Klaus Oschema, Directeur

Paris, octobre 2025